



REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT A.H.P
COMMUNE DE MALIJAI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MALIJAI

Séance du 18 juin 2024

Objet : Demande de subvention Conseil Départemental Amendes de Police

L'an deux mille vingt et quatre et le 18 juin à 18 heures 30,
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de Madame Sonia FONTAINE, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, KERBOUA Yasmina, AILLAUD Marion, ROBERT Carole, HUBERT Armelle, BERNARD Myriam, AILLAUD Karine et Messieurs GONCALVES Gilles, MUNOZ Estéban, DURAND Thierry, DEYE Manuel, HOLIET Samuel, AKLA Mohammed.

Absents excusés : Mmes MOUREN Sylvie, MIOTTO Lucie, BIANCO Maryline, et Mrs BONO Vicente, CHAMBRE Emmanuel, VARCIN Alexandre.

Procurations : Mme MOUREN Sylvie donne procuration à Mme FONTAINE Sonia, M. CHAMBRE Emmanuel donne procuration à Mme ROBERT Carole.

M. GONCALVES Gilles a été désigné Secrétaire de Séance conformément à l'article L 2121-15 Code des Collectivités Territoriales.

REÇU EN PREFECTURE

le 19/06/2024

Application agréée E-legalite.com

Conseil Municipal du 18/06/2024

Délibération n° 2024/05/31

OBJET : Demande de subvention Conseil Départemental Amendes de Police

Madame le Maire présente la proposition du groupe de travail sécurité, qui a déterminé les points prioritaires à traiter.

Ce projet consiste à mettre en conformité avec la réglementation les dos d'ânes situés Chemin de la Tarrique et sur la voie d'accès à l'école maternelle et au centre de loisirs.

Le coût total des travaux est de 10 171.40 € HT.

Madame le Maire propose de solliciter une subvention de 50% soit 5085.70 €.

Selon le plan de financement ci-après :

DEPENSES		RECETTES	
Objet	Montant	Objet	Montant
Travaux	10171.40	C. Départemental	5085.70
		Commune	5085.70
TOTAL	10171.40	TOTAL	10 171.40

OUI cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Valide le projet présenté,
- Autorise Mme le Maire à solliciter une subvention auprès du conseil départemental d'un montant de 5085.70 € au titre des amendes de police, et à effectuer toutes les démarches nécessaires,
- Dit que les crédits seront inscrits au budget.

Malijai,
Le 18 juin 2024
Fait et délibéré, les jour, mois et an
que dessus.
Pour copie certifiée conforme
Le Maire
Sonia FONTAINE



REÇU EN PREFECTURE

le 19/06/2024

Application agréée E-legalite.com